

COMMISSION DES OFFICIELS TECHNIQUES N°1 / 2017
PLOUFRAGAN le 30 mai 2017

Présents : Monique ATTIBA (Pdte COT-LBA, Officiels 29 et référent Jeunes Juges), René MOREAU (Officiels 35), Jacques-Yves LEGRAND (Officiels 56), Kevin LOZACH (Officiels 22), Jean-Michel ATTIBA (Référent STF), Jean Luc DEAN (Référent JCP).

Excusés : Patrick VALENTIN, Alain TALARMIN

Monique ATTIBA remercie les membres de la commission d'être présents à cette première réunion de l'année 2017.

I / Informations diverses

I.1 Composition et missions des membres de la COT :

⇒ Les responsables départementaux :

Respecter et faire respecter les protocoles de formation et certification régional.

Mettre en place dans leur département respectif les sessions de formation initiale et continue.

Informé la COT-LBA du calendrier choisi.

Gérer l'organisation de l'examen d'officiel régional.

Faire parvenir à la COT-LBA toute liste d'officiels ayant participé à une session de remise à niveau (pour les prorogations).

⇒ Les référents de spécialités (SIF, JCP, STF) : personnes ressources chargées des formations et des remises à niveau dans leur spécialité.

Informé la COT-LBA par l'intermédiaire du responsable départemental du calendrier des formations.

Avoir des contacts avec les référents de chaque département afin d'harmoniser le travail, le responsable départemental des officiels pouvant aussi faire le lien.

Référents SIF et JCP :

- Validation et transmission des dossiers de nominations de niveau 2 et 3 à la COT.

- Evaluation des candidats dans les départements si besoin.

- Mise en place des sessions de remise à niveau ou regroupement des officiels de leur spécialité respective.

⇒ Le référent Marche : représente la Commission Régionale de Marche qui a en charge les formations, remises à niveau et examens de juge de Marche.

I.2 Diffusion des informations et fonctionnement :

- Les informations concernant les règlements et modifications éventuelles sont transmises par la COT régionale.

- Les protocoles de formation et certifications ainsi que la gestion des qualifications sont du ressort de la COT régionale.

- L'organisation et la mise en place des sessions de formations et examens sont du ressort des responsables départementaux.

- Candidatures aux formations et examens :

⇒ Les inscriptions d'officiels régionaux sont adressées à chaque responsable départemental.

⇒ Les candidats Chrono électrique et secrétaires informatiques doivent aussi s'inscrire auprès du référent de la spécialité en début de saison.

⇒ Les inscriptions d'officiels fédéraux sont adressées au Président de la COT – LBA.

⇒ Les inscriptions de jeunes juges sont adressées au référent « Jeunes Juges » de la COT – LBA.

⇒ Les inscriptions concernant la Marche sont adressées au référent Marche, Pdt de la CRM.

- Site LBA, rubrique « Formations – Officiels » :
 - Protocoles de formation et certification : Officiels et Jeunes Juges
 - Modifications de règlements
 - Documents et outils de formation
 - Outils de terrain
 - Calendrier des examens, des formations régionales.

Le calendrier et les informations concernant les sessions de formation décentralisées dans les départements sont du ressort des responsables départementaux et donc diffusées sur les sites des départements.

⇒ Les mises à jour de la rubrique « Formations - Officiels » du site LBA sont faites régulièrement ; pensez à les consulter.

Important :

⇒ Il est fortement souhaitable que les rubriques « Officiels » des sites départementaux mettent un lien vers la rubrique « Officiels » du site LBA afin que tous les officiels bretons aient les mêmes informations quel que soit leur département.

⇒ Aucune information ou document de la rubrique « Officiels » du site régional (ou fédéral) ne peut être diffusé sur les sites départementaux autrement que par lien informatique, ceci en raison des éventuelles modifications effectuées par la structure régionale (ou fédérale).

I.3 Prorogation des diplômes :

Rappel : Aucune qualification n'est supprimée ou perdue ; tous les diplômes ont une durée de validité de 4 ans.

Afin de valider son diplôme chaque officiel doit effectuer **2 actions** de prorogation **par période de 4 ans** dont obligatoirement la participation à une session de **remise à niveau**, la 2^{ème} action pouvant être la **participation régulière** aux **jury**s des compétitions.

La COT-FFA préconise un minimum de **8 compétitions de niveau au moins régional**.

Tant que ces 2 actions ne sont pas saisies dans le SIFFA, aucune prorogation n'est effectuée, d'où l'importance de la transmission des listes de participants aux sessions de formation et remise à niveau à la COT régionale par les responsables départementaux mais aussi une saisie correcte et juste des jury's après les compétitions par les secrétaires informatiques.

II / Point sur les formations

22 - Côtes d'Armor :

Jeunes juges : 6 inscriptions. Formation à Saint Brieuc le 1^{er} avril : 3 présents

Officiels régionaux : 23 inscrits. Formation à Ploufragan le 10 mars et Bégard : 23 présents

Remise à niveau des officiels : Saint Brieuc les 27-28 mai, 10 présents.

29 - Finistère :

Jeunes juges : 27 inscrits. Formation à Quimper le 21 janvier : 22 présents

Officiels régionaux : 30 inscrits. Formation à Châteaulin le 13 janvier : 24 présents.

Remise à niveau des officiels : Morlaix le 8 avril, 22 présents

35 - Ille et Vilaine :

Jeunes juges : 29 inscrits. Formation à Rennes le 25 mars : 23 présents

Officiels régionaux : Formation à Rennes le 21 janvier : 56 présents (42 + 14)

Remise à niveau des officiels : Rennes le 5 novembre 2016, 10 présents

56 - Morbihan :

Jeunes juges : 1 inscrit ;

Officiels régionaux : 19 inscrits. Formation le 28 janvier à Auray, les 25 avril et 2 mai : 19 présents

Remise à niveau : 3 présents

Dans chaque département seront organisées une ou 2 sessions de préparation à l'examen en septembre.

III / Examens

☞ **Date de l'examen régional : vendredi 29 ou/et samedi 30 septembre 2017**

Chaque responsable départemental fixe le jour et lieu de l'examen. Les renseignements seront à lire sur les sites des comités départementaux et sur le site de la ligue en plus de la communication interne à chaque département.

A ce jour, les dates et lieux des examens d'officiel régional sont programmés (à confirmer) :

22 : MDS de Ploufragan - vendredi 29 septembre 18h30

29 : Châteaulin vendredi 29 septembre 20h et MDS de Quimper samedi 30 septembre 9h 30

35 : MDS de Rennes vendredi 29 septembre (soirée)

56 : Lieu à confirmer – vendredi 29 septembre (soirée)

☞ **Rappels des consignes :**

- Les sujets d'examen seront constitués à partir de la banque de questions qui peut encore être enrichie. Les responsables départementaux sont invités à adresser un panel de questions à la Présidente de la COT.
- Correction des examens : tous les examens devront être corrigés par 3 officiels fédéraux de la spécialité ou JA.
- Sur les 3 corrections demandées, une d'entre elle sera faite hors département.
- Les candidats doivent être **licenciés** et remettre leurs **3 fiches de suivi pratique** (minimum) le jour de l'examen écrit conformément au protocole de formation et certification.

☞ **Inscription à l'examen d'officiel fédéral 2018**

Afin que le travail avec le tuteur soit plus efficace et puisse commencer dès la rentrée de septembre lors des dernières compétitions sur piste puis pendant la saison en salle, les candidats à l'examen d'**Officiel fédéral 2018** doivent **s'inscrire dès maintenant auprès de Monique ATTIBA** par mail avec **copie au responsable départemental**.

☞ **Jeunes Juges**

L'examen de **certification 2^{ème} niveau** est proposé lors du championnat de **Bretagne d'Athlétisme à Pont L'Abbé les 10/11 juin 2017**. Cette certification s'adresse aux jeunes juges déjà certifiés 1^{er} niveau et ayant au minimum 4 évaluations pratiques (4 fiches de suivi renseignées dans le livret). Un courrier d'inscription a été adressé aux clubs.

Les clubs doivent les inscrire en utilisant le fichier Excel reçu et téléchargeable sur le site de la ligue.

IV / Nominations

☞ Nominations après réception des suivis pratiques ou/et validation des référents concernés :

Dpt	NOM	Prénom	Club	Qualification
35	ESTEVON	Jérémy	SRA	JLR
35	ROUPIE	Romuald	HBA	JPR
35	DUVIGNEAU	Michelle	EAC	JPR
22	STOURM	Jordan	UAL	JMR
22	ROBERT	Lydie	UACA	SIPR

☞ Suite à la réception des fiches de suivi pratique, les nominations JJ suivantes sont validées :

Dpt	NOM	Prénom	Club	Qualification
29	MERRET	Ael	SB	JJD
29	MILIN	Mattéo	SB	JJD
29	KERDONCUFF	Elisa	SB	JJD
29	CLAUDE	Clélia	SB	JJD
29	ZONCA	Eva	SB	JJD
29	CHARBONNIER	Océane	USB	JJD

29	CHARBONNIER	Théo	USB	JJD
29	HECKMANN	Thomas	IA	JJD
35	HEUVELINE	Hugo	APF	JJD
35	ANGEBAUD	Martin	APF	JJD
35	BRIERE	Edana	APF	JJD
35	DUBOIS	Gabin	APF	JJD
35	MERGAULT	Charlotte	ASPTTR	JJD
35	LAMPE	Sandra	EAC	JJD
35	BUREL	Juliette	SRA	JJD
35	HOUPLAIN	Hélène	SRA	JJD
35	COLLET	Joséphine	HBA	JJD
35	ROBIN	Oliane	HBA	JJD
35	CATHELINE	Noann	HBA	JJD

V / Evolutions du protocole de formation et certification

Le protocole fédéral préconise pour les évaluations des qualifications régionales Ecrit + Oral ou Pratique. Certaines spécialités sont particulièrement concernées par une évaluation pratique plus approfondie.

Propositions :

- 1- **Spécialité Starter** : une évaluation pratique/orale sera effectuée lors d'une 4ème compétition par un formateur STF (Championnat départemental ou régional).
- 2- **Spécialité Chrono** : idem
- 3- **Spécialité Juge Arbitre** :
Tout candidat à l'examen régional de JA devra être titulaire d'une qualification régionale de spécialité Courses, Sauts ou Lancers.
Evaluation orale et pratique lors d'une 4ème compétition par un formateur JAF (Championnat départemental ou régional)
- 4- **Spécialité Chrono Electrique** : un questionnaire écrit concernant les règlements de chronométrie sera ajouté à l'évaluation actuelle.

⇒ Ces 4 propositions sont adoptées à l'unanimité par les membres de la COT.

VI / Questions diverses

- Des dossiers de propositions de nominations fédérales de chrono électriques vont être transmis prochainement pour validation par la COT-FFA.

Monique ATTIBA
Présidente de la COT

Prochaine réunion de travail de la COT le **jeudi 19 octobre** à Ploufragan : nominations